



Protection vis a vis des parents

Par **roxana**, le **26/03/2008** à **14:32**

Bonjour,

Nous accueillions chez nous depuis 6mois ma belle mère en hospitalisation a domicile. A son arrivée sa présence chez nous ne devez durer que quelques semaines car elle est en fin de vie mais cela fait 6 mois maintenant. son médecin traitant refuse qu'elle aille en foyer logement ou en maison de retraite. nous avons proposé à ma belle mère de lui louer un appartement afin que nous puissions retrouver une vie sociale et personnelle mais elle refuse, elle fait faire des attestations aux gens qui viennent chez nous pour faire reconnaître qu'elle a toute sa tête ce qui est vrai.

je souhaiterais savoir comment faire et si il existe une loi afin de aider à faire entendre raison au médecin de ma belle mère. nous ne savons plus vers qui nous tourner, le service des soins palliatif ne pouvant rien faire sans l'accord de son medecin.

Merci